

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'arrêté relatif à l'intégration des fonds des anciennes commissions scolaires aux comptes communaux

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux,

Parvenu au terme d'une année de mise en place des nouvelles institutions inhérentes à la gouvernance de l'école Jean-Jacques Rousseau Val-de-Travers, le Conseil communal est désormais à même de vous proposer le transfert des fonds des anciennes autorités scolaires au sein de la caisse communale selon les modalités décrites ci-dessous.

Suite à la modification de la loi sur les autorités scolaires et compte tenu de la fusion des 9 communes, la Commune de Val-de-Travers a instauré une Commission scolaire transitoire constituée de neuf représentants des anciennes autorités scolaires, en place et en vigueur du 1er janvier 2009 au 16 août 2009, veille de la rentrée scolaire 2009-2010. Durant cette période, le Dicastère de l'éducation et de l'enseignement (DEE) a recueilli et repris sous son contrôle l'ensemble des caisses des commissions scolaires.

Durant cette période, tous les mouvements – entrées et sorties de caisses – se sont déroulés sous le contrôle du Secrétariat du dicastère de tutelle. Ces diverses opérations ont fait l'objet de la double signature – représentant au sein de la Commission scolaire transitoire et/ou représentant du Comité d'école au Conseil d'établissement scolaire – des personnes concernées.

Aujourd'hui, nous proposons de procéder aux opérations suivantes:

- ✓ Boucler les neufs comptes existant en virant les montants sur le compte-courant de la Commune de Val-de-Travers, avec en contre-partie une réserve affectée au bilan (rubrique B280.210). Cette solution permet d'éviter des frais ainsi qu'un travail inutile de récupération de l'impôt anticipé.
- ✓ La répartition de cette réserve par village est maintenue. Elle sera tenue hors comptabilité par le Dicastère de l'éducation et de l'enseignement. Ainsi, ce dernier sera à même de présenter des comptes séparés et un état des lieux village par village au Conseil d'établissement scolaire, compte tenu des camps et autres activités d'importance prévus au cours de la présente année scolaire et jusqu'au terme de la législature.

Fonctionnellement, la réserve sera placée sous la responsabilité du Conseil communal, seul habilité à décider et effectuer des prélèvements. Une surveillance de proximité "scolaire" sera garantie par l'obligation d'un préavis du Conseil d'établissement scolaire, partant, des comités d'écoles, alors que la "haute" surveillance reviendra au Conseil général, lequel recevra rapport au sujet de cette réserve simultanément aux comptes communaux.

Les membres des Comités d'écoles pourront obtenir des fonds provenant de cette réserve directement auprès du Service des finances, moyennant un mandat de dépense signé par le chef du DEE, après un préavis du Conseil d'établissement scolaire et selon le règlement ad hoc qui fixe les modalités de prélèvement et d'alimentation de cette réserve. La solution proposée définit un cadre pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus, tout en laissant une souplesse suffisante pour toute évolution ultérieure de l'organisation des écoles.

Le projet d'arrêté qui vous est soumis, outre le fait d'être en plein accord avec la loi sur les autorités scolaires, permettra dès lors que ces fonds figurent de manière visible dans la comptabilité de la Commune alors que cela n'était le cas dans aucune des anciennes communes, en raison de l'autonomie financière dont disposaient les anciennes commissions scolaires.

Les diverses annexes vous permettront de prendre connaissance de l'état des comptes actuels des comptes des anciennes commissions scolaires des neuf villages concernés par la fusion ainsi qu'une situation précises des soldes au 31.12.2009 qui seront intégrés à l'ouverture des comptes communaux 2010. Vous trouverez aussi la situation des comptes 2010 à ce jour.

Le Conseil communal vous prie, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, de bien vouloir accepter l'arrêté qui vous est soumis.

Val-de-Travers, le 16 mars 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Yves Fatton

Alexis Boillat

Annexes: - projet d'arrêté et relevés des comptes

ACCEPTATION DES FONDS PROVENANT DES ANCIENNES COMMISSIONS SCOLAIRES



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 16 mars 2010 ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu le préavis favorable de la commission de gestion et des finances, du 29 mars 2010 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Le Conseil général de Val-de-Travers autorise le Conseil communal à accepter les fonds provenant des anciennes commissions scolaires des villages de la Commune de Val-de-Travers.

Art. 2.- En application de l'article 39 du Règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992, il est institué une réserve affectée, dénommée « Réserve scolaire ordinaire », qui figurera au bilan sous compte B 280.210.

Art. 3.- Cette réserve est alimentée par les comptes des anciennes commissions scolaires des villages de Val-de-Travers ainsi que par tout don ou legs en faveur des activités scolaires, ainsi que par toute recette provenant de manifestations organisées dans le cadre de l'école ou d'activités scolaires, en accord avec le ou les comités d'école concernés.

Art. 4.- ¹Les prélèvements à la réserve sont décidés par le Conseil communal lorsqu'il engage une dépense en faveur de l'école dans le cadre de ses compétences financières, sur préavis du Conseil d'établissement scolaire (CES).

²Le Conseil communal met à disposition des comités d'école un forfait par élève et géré selon les modalités fixées dans le règlement ad hoc des comités d'écoles. Le montant global équivalant à ces forfaits est inscrit au budget communal et fixe ainsi le cadre des prélèvements à cette réserve.

³Le Conseil communal adresse un rapport préavisé par le Conseil d'établissement scolaire au Conseil général lors de la présentation des comptes annuels.

⁴Pendant une période transitoire d'une durée minimale de deux exercices, est tenue une comptabilité séparée de la réserve permettant de suivre l'évolution du solde de chacun des fonds ayant participé à la constitution de celle-ci.

Art. 5.- L'alimentation de cette réserve a pour but, le financement d'activités en faveur des élèves et de l'Ecole JJRVdT.

Art. 6.- Le présent arrêté entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

Art. 7.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 26 avril 2010

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Christian Mermet

Zoran Savic

Compte Raiffeisen de Buttes

Compte n° 119.508.45

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2009	Solde		CHF 11'264.35	CHF 11'264.35
	Soirée scolaire		CHF 3'290.90	CHF 3'290.90
	Course d'école et sorties diverses	CHF 2'091.25		CHF -2'091.25
	Pommes	CHF 271.35		CHF -271.35
	Frais de comité	CHF 233.80		CHF -233.80
	Abbaye	CHF 1'338.10		CHF -1'338.10
	Don abbaye		CHF 164.70	CHF 164.70
	Facture Mme Schaller	CHF 430.50		CHF -430.50
	Intérêts compte		CHF 27.35	CHF 27.35
	Intérêts et taxes comptes	CHF 0.20	CHF -	CHF -0.20
	Don abbaye		CHF 1'113.30	CHF 1'113.30
	Remb. Impôt anticipé 2008		CHF 53.20	CHF 53.20
	Intérêts et frais	CHF 1.65		CHF -1.65
				CHF -
Total:				CHF 11'546.95
Répartition de frais Part agape corps enseignant juillet 09				-154.10
Total 31.12.2009				CHF 11'392.85

Compte Raiffeisen de Buttes

Compte n° 119.508.45

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2010	Solde		CHF 11'392.85	CHF 11'392.85
22.01.2010	Frais camp de ski collège de Buttes (versé au DEFI à Fleurier = Fr 2'925.70)			
28.01.2010	Versement divers parents (camp de ski 2010)		CHF 930.00	CHF 930.00
01.02.2010	Versement divers parents (camp de ski 2010)		CHF 450.00	CHF 450.00
03.02.2010	Versement divers parents (camp de ski 2010)		CHF 480.00	CHF 480.00
04.02.2010	Versement divers parents (camp de ski 2010)		CHF 120.00	CHF 120.00
08.02.2010	Versement divers parents (camp de ski 2010)		CHF 210.00	CHF 210.00
09.02.2010	Versement divers parents (camp de ski 2010)		CHF 420.00	CHF 420.00
15.02.2010	Versement divers parents (camp de ski 2010)		CHF 120.00	CHF 120.00
18.02.2010	Versement divers parents (camp de ski 2010)		CHF 330.00	CHF 330.00
18.03.2010	Remb.camp de ski Bryan Falton (entorse)	CHF 120.00		CHF -120.00
24.03.2010	Divers paiements et remboursements pour camp de ski 2010	CHF 14'039.60		CHF -14'039.60
				CHF -
				CHF -
				CHF -
Total:				CHF 293.25

Compte Raiffeisen de Couvet

Compte n° 119.508.87

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2009	Solde		CHF 35'479.35	CHF 35'479.35
	Jeunesses et sports	CHF -	CHF 2'991.00	CHF 2'991.00
	Achat camera	CHF 448.95	CHF -	CHF -448.95
	Solde camp de ski 09	CHF 16'034.10	CHF -	CHF -16'034.10
	Apéritif jubilés et cadeaux	CHF 674.25	CHF -	CHF -674.25
	Sorties et camps verts	CHF 3'625.65	CHF -	CHF -3'625.65
	Fête de Jeunesse	CHF -	CHF 2'228.35	CHF 2'228.35
	Divers comm. transitoires et agape enseignants à répartir	CHF 2'550.00		CHF -2'550.00
	Remb. M. Zaugg		CHF 10'000.00	CHF 10'000.00
	Frais carte Maestro	CHF 30.00		CHF -30.00
	Frais de banque	CHF 184.90		CHF -184.90
	Location de skis	CHF 3'772.50		CHF -3'772.50
				CHF -
Total:				CHF 23'378.35
Répartition de frais	Part agape corps enseignant juillet 09			-717.55
	Remb. Part perçue le 02.07.2009			2550.00
Total 31.12.2009				CHF 25'210.80

Compte Raiffeisen de Couvet

Compte n° 119.508.87

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2010	Solde		CHF 25'210.80	CHF 25'210.80
03.02.2010	Charmillot Cédric (camp de ski)		CHF 150.00	CHF 150.00
04.02.2010	Perrin José (camp de ski)		CHF 130.00	CHF 130.00
04.02.2010	Zaugg Olivier		CHF 1'000.00	CHF 1'000.00
05.02.2010	Dos Reis Marco / Persoz Jean-Michel (camp de ski)		CHF 300.00	CHF 300.00
08.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 580.00	CHF 580.00
09.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 330.00	CHF 330.00
10.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 250.00	CHF 250.00
11.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 200.00	CHF 200.00
12.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 430.00	CHF 430.00
15.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
15.02.2010	Seever François - camp de ski 2010	CHF 7'000.00		CHF -7'000.00
16.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 515.00	CHF 515.00
17.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
18.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 820.00	CHF 820.00
19.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
24.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
25.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 570.00	CHF 570.00
26.02.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 820.00	CHF 820.00
02.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 1'970.00	CHF 1'970.00
03.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 280.00	CHF 280.00
05.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 980.00	CHF 980.00
05.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
05.03.2010	Zaugg Olivier		CHF 1'000.00	CHF 1'000.00
09.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 650.00	CHF 650.00
10.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
12.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
15.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 350.00	CHF 350.00
16.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 200.00	CHF 200.00
18.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 30.00	CHF 30.00
19.03.2010	Versements parents camp de ski 2010		CHF 100.00	CHF 100.00
				CHF -
Total:				CHF 30'915.80

Compte Raiffeisen de Noiraigue

Compte n°119.508.40

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2009	Solde CCP		CHF 8'247.80	CHF 8'247.80
01.01.2009	Solde Raiffeisen		CHF 4'178.75	CHF 4'178.75
	Rentrées diverses	CHF -	CHF 317.90	CHF 317.90
	Intérêts Raiffeisen boulement en juillet		CHF 18.45	CHF 18.45
	Intérêts et frais	CHF 1.00		CHF -1.00
				CHF -
				CHF -
Total:				CHF 12'761.90
Répartition de frais Part agape corps enseignant juillet 09				-87.10
Total 31.12.2009				CHF 12'674.80

Le classeur contient des tickets et quittances "en vrac" sans aucun décompte possible. Le comité d'école de Noiraigue a remis la somme de Fr. 3'634.85 sur les comptes 2010.

Compte Raiffeisen de Noiraigue

Compte n°119.508.40

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2010	Solde compte		CHF 12'674.80	CHF 12'674.80
15.01.2010	État de Neuchâtel		CHF 319.00	CHF 319.00
02.02.2010	Versement C. Perrenoud (camp de ski 2010)		CHF 150.00	CHF 150.00
05.02.2010	Calame François (camp de ski 2010)		CHF 50.00	CHF 50.00
08.02.2010	Versement parents camp de ski 2010		CHF 720.00	CHF 720.00
09.02.2010	Mendes Nicolas (camp de ski 2010)		CHF 150.00	CHF 150.00
04.02.2010	Solde Fête de Noël 2009		CHF 434.30	CHF 434.30
04.02.2010	Solde caisse		CHF 3'634.85	CHF 3'634.85
11.02.2010	Richetti Loris (camp de ski 2010)		CHF 150.00	CHF 150.00
12.02.2010	Pierlot Cécile (camp de ski 2010)		CHF 150.00	CHF 150.00
17.02.2010	Vuille Isabelle (camp de ski 2010)		CHF 150.00	CHF 150.00
25.02.2010	Versement parents camp de ski 2010		CHF 450.00	CHF 450.00
02.03.2010	Versement parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
05.03.2010	Versement parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
09.03.2010	Versement parents camp de ski 2010		CHF 150.00	CHF 150.00
19.03.2010	Versement parents camp de ski 2010		CHF 75.00	CHF 75.00
				CHF -
Total:				CHF 19'557.95

Compte Raiffeisen de St-Sulpice

Compte n°119.508.19

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2009	Solde		CHF 21'734.60	CHF 21'734.60
	Frais école	CHF 43.65		CHF -43.65
	Participation camp de ski		CHF 180.00	CHF 180.00
	Frais camp de ski	CHF 10'249.00		CHF -10'249.00
	Solde camp de ski		CHF 222.50	CHF 222.50
	Course d'école	CHF 1'124.50		CHF -1'124.50
	Intérêts et frais		CHF 34.05	CHF 34.05
	Frais	CHF 1.90		CHF -1.90
	Intérêts et frais	CHF 3.35		CHF -3.35
				CHF -
				CHF -
				CHF -
Total:				CHF 10'748.75
Répartition de frais	Part agape corps enseignant juillet 09			-144.05
Total 31.12.2009				CHF 10'604.70

Compte Raiffeisen de St-Sulpice

Compte n°119.508.19

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2010	Solde		CHF 10'604.70	CHF 10'604.70
29.01.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 900.00	CHF 900.00
29.01.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 100.00	CHF 100.00
01.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 400.00	CHF 400.00
03.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 210.00	CHF 210.00
04.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 100.00	CHF 100.00
08.02.2010	Macuglia Gertsch Chistelle (camp de ski 2010)		CHF 100.00	CHF 100.00
08.02.2010	Crédit Commune de Val-de-Travers		CHF 100.00	CHF 100.00
05.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 500.00	CHF 500.00
10.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 100.00	CHF 100.00
16.02.2010	Colo Céline (comité d'école - camp de ski 2010)		CHF 393.40	CHF 393.40
18.02.2010	Favre excursions Ecole primaire St-Sulpice 3 juin 2009 à Vevey	CHF 700.00		CHF -700.00
22.02.2010	Centre de vacances La Cordée Ovronnaz (camp de ski 2010)	CHF 7'917.40		CHF -7'917.40
22.02.2010	Auto-transports SA (camp de ski 2010)	CHF 1'800.00		CHF -1'800.00
24.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 100.00	CHF 100.00
25.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 100.00	CHF 100.00
25.02.2010	Téléovronnaz SA (camp de ski 2010)	CHF 3'276.00		CHF -3'276.00
05.03.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 100.00	CHF 100.00
				CHF -
				CHF -
				CHF -
Total:				CHF 114.70

Compte Raiffeisen de Travers

Compte n°119.508.93

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2009	Compte manifestation		CHF 2.00	CHF 2.00
01.01.2009	Compte réserve		CHF 5'909.05	CHF 5'909.05
01.01.2009	Compte courses et camps scolaires		CHF 8'620.15	CHF 8'620.15
01.01.2009	Compte fête de Jeunesse		CHF 4'812.70	CHF 4'812.70
	Course et camp de ski	CHF 5'323.80		CHF -5'323.80
	Fête de Jeunesse	CHF 2'006.05		CHF -2'006.05
	Cadeaux enseignants	CHF 200.00		CHF -200.00
	Part chalet camp 2010	CHF 1'500.00		CHF -1'500.00
	Assurance collective	CHF 25.00		CHF -25.00
	Intérêts et frais	CHF 2.50		CHF -2.50
				CHF -
				CHF -
Total:				CHF 10'286.55
Répartition de frais	Part agape corps enseignant juillet 09			-274.70
Total 31.12.2009				CHF 10'011.85

Compte Raiffeisen de Travers

Compte n°119.508.93

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01.01.2010	Solde compte		CHF 10'011.85	CHF 10'011.85
29.01.2010	Chalet *La Remouentze*	CHF 1'400.00		CHF -1'400.00
29.01.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 160.00	CHF 160.00
29.01.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 3'180.00	CHF 3'180.00
01.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 160.00	CHF 160.00
02.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 440.00	CHF 440.00
03.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 80.00	CHF 80.00
04.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 140.00	CHF 140.00
08.02.2010	Camp de ski 2010	CHF 7'500.00		CHF -7'500.00
05.02.2010	Vermot Louis (camp de ski 2010)		CHF 160.00	CHF 160.00
09.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 300.00	CHF 300.00
10.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 320.00	CHF 320.00
12.02.2010	Burgat Ronia (camp de ski 2010)		CHF 160.00	CHF 160.00
22.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 160.00	CHF 160.00
23.02.2010	Versements divers parents (camp de ski 2010)		CHF 280.00	CHF 280.00
11.03.2010	Remb. Steve Peter camp de ski 2010	CHF 140.00		CHF -140.00
15.03.2010	Sortie ski + activités spéciales (remb.à Mme Véronique Messerli)	CHF 265.50		CHF -265.50
				CHF -
				CHF -
Total:				CHF 6'246.35

Récapitulation des comptes scolaires

Village	Libellé	Solde
Les Bayards		CHF 2'564.95
Boveresse		CHF 3'975.50
Buttes		CHF 11'546.95
Couvet		CHF 23'378.35
Fleurier		CHF 22'720.65
Môtiers		CHF 7'539.71
Noiraigue		CHF 12'761.90
St-Sulpice		CHF 10'748.75
Travers		CHF 10'286.55
Total du solde		CHF 105'523.31

SOLDE APRES REPARTITION

Village	Libellé	Solde
Les Bayards		CHF 2'474.50
Boveresse		CHF 3'851.55
Buttes		CHF 11'392.85
Couvet		CHF 25'210.80
Fleurier		CHF 21'926.70
Môtiers		CHF 7'375.56
Noiraigue		CHF 12'674.80
St-Sulpice		CHF 10'604.70
Travers		CHF 10'011.85
Total du solde		CHF 105'523.31

Récapitulation des comptes scolaires 2010

Village	Libellé	Solde
Les Bayards		CHF 2'994.50
Boveresse		CHF 3'700.80
Buttes		CHF 2'93.25
Couvet		CHF 30'915.80
Fleurier		CHF 22'919.85
Môtiers		CHF 7'158.86
Noiraigue		CHF 19'557.95
St-Sulpice		CHF 114.70
Travers		CHF 6'246.35
Total du solde		CHF 93'902.06